

**MOOKIE FRANCE SAS**

Espace Mistral B
375 Avenue du Mistral
13600 La Ciotat

Tel: + 33 (0) 4 84 95 02 00

@: mookie.france@mookie.eu

MOOKIE.CO.UK

Déclaration de conformité CE

Conformément aux directives sur la sécurité des jouets 2009/48/CE

Cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Mookie France - Espace Mistral B,
375 avenue du Mistral,
13600 La Ciotat,
France

Préparé par: Cheryl Smith	Position: Administration de la conformité et du contrôle de la qualité
Approuvé par: Andrew Bevan	Position: Responsable des opérations, de la conformité et du réseau
Date de publication: 18/12/2024	Numéro Version: 1

1. INFORMATION PRODUIT

Identification du produit	7290100906811
Description de l'article	CABANE ENFANT MAISON DES REVES / DREAM HOUSE
Numéro de produit du fournisseur	M681
Informations sur la batterie	N'est pas applicable
Classement d'âge sur l'emballage	2 ANS +

2. PHOTO



3. DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES

2009/48/CE : Directive du Parlement européen et du Conseil sur la sécurité des jouets

REACH (EC) No. 1907/2006 et tout amendement. Articles applicables énumérés ci-dessous.

**MOOKIE FRANCE SAS**

Espace Mistral B
375 Avenue du Mistral
13600 La Ciotat

Tel: + 33 (0) 4 84 95 02 00

@: mookie.france@mookie.eu

MOOKIE.CO.UK

4. NORMES APPLICABLES

EN 71-1: 2014 + A1: 2018 – Propriétés mécaniques et physiques

EN 71-2: 2020 – Inflammabilité

EN 71-3: 2019 + A1: 2021 – Migration de certains éléments

Cadmium total. REACH Annexe XVII Entrée 23

Phtalates dans les jouets et articles de puériculture. REACH Annexe XVII Entrées 51 & 52

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) REACH Annexe XVII Entrée 50

Exigences relatives au contenu du TCEP, du TCPP et du TDCP dans l'appendice C de l'annexe II de la directive 2009/48/CE et Directive modificative 2014/79/UE

Directive (UE) 2017/898 de la Commission modifiant l'appendice C de l'annexe II de la directive européenne 2009/48/CE - BPA Migration

Directive (UE) 2017/774 de la Commission modifiant l'appendice C de l'annexe II de la directive européenne 2009/48/CE - Phénol

Directive 2019/1929 de la Commission de l'Union européenne modifiant l'appendice C de l'annexe II de la directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets - Contenu de migration du formaldéhyde dans le matériau polymère des jouets avec effet au 21 mai 2021.

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, annexe XVII, point 20 et amendement (UE) n° 276/2010 - Exigences relatives à la teneur en organoétain. 276/2010 - Exigence relative à la teneur en organoétains

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, annexe XVII, point 5 - Teneur en benzène

Règlement (CE) n° 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (POP)

- Teneur en paraffines chlorées à chaîne courte (C10 - C13) (SCCP)

Représentant autorisé (AR) de l'UE et personne responsable de la conformité réglementaire pour le marquage CE DE, FR, ES, IT, NL :

Mookie France office - Espace Mistral B, 375 avenue du Mistral, 13600 La Ciotat, France

Personne responsable:

Andrew Bevan

Position:

Responsable des opérations, de la conformité et du réseau

Nous déclarons par la présente que le produit désigné ci-dessus est conforme aux réglementations et normes énumérées dans ce document.

Signé pour et au nom de Mookie France SAS

Date: 18/12/2024

Nom: Andrew Bevan

Titre: QA Manager

Signature:

DREAM HOUSE

For and on behalf of
ROBOVISION LTD.
T/A MOOKIE